

SYNTHESE DES AVIS ET ARBITRAGES

Avis	Axe concerné	N° fiche action concernée		Intégration dans le PLPDMA			Observations
		Existante	A créer	Oui	Non	Non concerné	
Contributeur n°1							
<u>déchets verts</u>							
programmer à terme la TOLERANCE ZERO pour le brulage des déchets verts	2						
la mise à disposition d'un broyeur communal aux particuliers supposerait dans une commune jardin comme le Rayol-Canadel la mobilisation de 1 voire 2 employés communaux ce qui représente un gros effort	2	2-2		X			A affiner dans la mise en œuvre de l'action
Le recensement par les communes des entreprises susceptibles d'offrir un service de broyage à domicile pour des particuliers ou l'incitation à la création de telles entreprises. (Ce service existe déjà dans certains territoires avec des tarifs attractifs et peut même bénéficier d'un crédit d'impôts) aiderait les particuliers	2	2-2		X			Recensement en cours CCGST
Le maintien d'une déchetterie dans chaque commune est indispensable. Une logique purement économique qui viserait à supprimer certaines déchetteries serait contre-productive au regard des objectifs énoncés						X	Maintien acté
La réhabilitation des déchetteries sur certaines communes serait souhaitable (accès, capacité permettant d'améliorer les créneaux d'ouverture)						X	En cours
L'accès à la déchetterie communale devrait être donné aux entreprises siégeant sur la commune en liaison avec le développement des broyeurs dans les entreprises.	2	2-2			X		La question des accès aux professionnels ne fait pas partie du PLPDMA
Le renforcement d'une information différenciée relayée par les communes (relais quasi inexistant) en direction des particuliers, des entreprises, des propriétaires de grands domaines avec pour les grands domaines et les entreprises une aide au contact avec certains organismes comme l'ADEME (subventions broyeurs par exemple)	2	2-2				X	Non pris en compte dans le PLP
<u>Gestion intégrée des végétaux</u>							
Serait-il pertinent d'utiliser en priorité le ou les sites du territoire (comme le Domaine du Rayol) fonctionnant depuis longtemps en gestion durable et intégrée des végétaux et habilités à la formation pour aider à la formation des agents municipaux. (proximité, qualité de prestation, suivi)	2	2-1		X			A affiner dans la mise en œuvre de l'action
<u>Développer le tri</u>							
Des containers adaptés, bien signalisés, faciles d'accès (ce qui n'est pas toujours le cas des immeubles collectifs)	3					X	Ajustements réalisés au fil de l'eau par le service collecte
- Le renforcement des campagnes d'information et de conseils relayées par les communes							
· auprès des loueurs pour la période estivale notamment (information des vacanciers, aménagements intérieurs facilitant le tri)		3-8		X			Fait partie des actions des ADT, déjà intégré
· auprès des entreprises du bâtiment pour qui le tri est bien souvent inexistant et qui utilisent les containers urbains sans aucun discernement		3-8				X	Sort du champ de compétence de l'EPCI car c'est du ressort de la REP bâtiment
· auprès des usagers particuliers qui ont une tendance naturelle à oublier		3-8		X			Fait partie des actions des ADT, déjà intégré
<u>Réduire utilisation du papier</u>							
Au vu des résultats satisfaisants obtenus par les stop pub déjà collés sur les boîtes aux lettres, la généralisation de la pose de cet autocollant et la facilité d'approvisionnement sont des mesures appréciables		3-7					Déjà intégré
<u>Sacs de pré collecte ; tri des emballages ; tri du verre</u>							
Initiative importante qui doublée par les actions de sensibilisation prévues est susceptible d'améliorer le tri des emballages qui reste une difficulté et celui du verre		3-9					Déjà intégré
<u>Nettoyage de la nature</u>	4						
les enfants des écoles devraient pouvoir participer à ces actions dans le cadre d'une formation pédagogique au respect de la nature et à la protection de l'environnement		4-1		X			A affiner dans la mise en œuvre de l'action
<u>réemploi et réutilisation</u>	5						
La création d'un espace réemploi est une initiative intéressante surtout accompagnée de l'implication d'une association pour la reprise des différents objets.		5-1					Déjà intégré
L'implantation de repair' cafés est excellente, une vraie révolution dans notre territoire !		5-2					Déjà intégré
<u>Les déchets dangereux</u>	6						
L'information prévue est capitale ; jointe à la journée mensuelle de collecte envisagée et à la possibilité déjà existante de dépôt en déchetterie locale elle devrait permettre d'atteindre l'objectif qui est de capter 100% des produits dangereux		6-1 / 6-2					Déjà intégré
Contributeur n°2							
Quatre remarques générales préalables							
Si toutes les actions curatives décrites vont dans le sens de l'objectif, il est un ensemble d'actions préventives qui mériteraient selon nous d'être accentuées : l'éducation dès la plus tendre enfance, pour laquelle une politique familiale et publique doit être mise en place.						X	Question qui dépasse le cadre du PLPDMA
Par ailleurs, les communes qui ne s'en sont pas déjà dotées, pourraient rédiger un livret d'accueil à leurs nouveaux habitants. Un document précisant tous les comportements vertueux qu'un citoyen devra adopter dans tous les domaines contenus dans le programme. Ce document serait distribué lors de réunions d'accueil des nouveaux arrivants.	4		4-X	X			Eco-exemplarité : création d'un livret sur les comportements vertueux

De plus, les comportements vertueux seraient plus facilement encouragés si l'EPCI publiait régulièrement les revenus qu'il tire de la revente des déchets recyclés. Ce point pourrait au demeurant figurer comme indice d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques.						X	Les bilans financiers sont intégrés au rapport annuel
Enfin, nous constatons que le terme "emballage" n'est cité qu'une seule fois dans le document, à la 2eme ligne de l'introduction, or les déchets d'emballages constituent un enjeu de taille, en particuliers chez les professionnels. Une politique incitative à la réduction de ceux-ci devrait être adoptée à destination des producteurs locaux avec, pourquoi pas, un prix annuel de l'"emballage minimum" (la pesée du bon sens).						X	Ce thème n'est pas abordé dans le PLPDMA
Déchets verts 1 - broyage							
Avant de broyer les végétaux, il faudrait sans doute se poser la question de la qualité des végétaux plantés par les particuliers. En mettant l'accent sur des plantes méditerranéennes moins susceptibles de taille, on pourrait réduire la nécessité des déchets végétaux. Des conseils pourraient être obtenus des experts comme le Domaine du Rayol.		2-1			X		Actions de formation
Concernant l'aspect curatif, L'ADREER est assez réticente à l'idée d'éliminer ces déchets par incinération et soutien leur traitement par broyage. Toutefois, dans une commune "jardin" comme le Rayol Canadel, l'élimination des déchets verts est une affaire complexe, d'une part par les volumes à traiter, d'autre part par l'insuffisance des moyens collectifs de traitement, qu'il s'agisse :							
des horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale installée sur la commune						X	La question des horaires d'ouverture est à traiter dans sa globalité
de l'absence d'une offre de broyage à domicile par une entreprise		2-2					Déjà intégré
de l'absence d'une offre de location de broyeur.		2-2					Déjà intégré
Le programme DLPDMA devrait prévoir une politique susceptible de favoriser une telle offre de services, qu'elle soit privée ou communale, par une aide permettant une facturation faible à l'utilisateur final. A défaut d'attractivité pour ce dernier, l'offre resterait vaine. Pour faire face à une demande accrue les communes pourraient être aidées pour financer un parc de broyeurs loués aux particuliers avec livraison et retrait à domicile par personnel (communal ?). Alternativement, une aide à la création d'une entreprise loueuse de ce matériel est concevable, voire une entreprise de broyage à domicile comme il en existe dans les Alpes Maritimes. Cette activité nouvelle serait aussi créatrice d'emplois verts.		2-2					La question d'une aide au broyage à domicile est traitée dans le document
Déchetteries							
A l'évidence les déchetteries sont un des maillons clef de la chaîne de tri et de recyclage. Alors il faut que celles ci étendent leurs horaires d'ouverture afin d'éviter les déchargements sauvages. Certaines déchetteries sont fermées l'après-midi.						X	La question des horaires d'ouverture est à traiter dans sa globalité
Déchets dangereux							
Une politique de sensibilisation à leur gestion doit viser essentiellement les entreprises et s'accompagner d'installation appropriées à installer sur toutes les déchetteries.		6-1 et 6-2			X		La question des déchets dangereux des professionnels est intéressante car beaucoup se retrouvent jetés anarchiquement dans les OM. Réalisation d'une plaquette sur la gestion des déchets dangereux des professionnels
OMR - Poulailleurs et doggy bags							
L'exploitation de poulailleurs par les foyers particuliers, nous semblent assez anecdotique et pas nécessairement très écologique puisque les déchets absorbés par les gallinacés sont restitués sous forme de fiente, dans certaines communes comme le Rayol Canadel, les nuisibles comme le renard et la fouine vont se régaler si les poulailleurs ne sont pas parfaitement isolés et enfin des troubles de voisinages pourraient également survenir avec des contentieux qui vont voir se heurter la politique officielle du poulailleur et le droit à la tranquillité.		3-10			X		Va à l'encontre des actions du PLPDMA
La généralisation du doggy bag est une excellente idée qui devrait se développer assez bien tant il est vrai que le verrou culturel pourra être levé grâce à une communication appropriée.		3-5					Déjà intégré
Le tri au foyer							
Le tri doit commencer le plus possible en amont, au niveau même du foyer. Or les logements collectifs et individuels ne sont pas nécessairement équipés pour faciliter un tri performant. Il nous semble donc nécessaire de concevoir des outils adaptés comme une offre de dispositifs appropriés, soit en construction, soit rénovation, soit en adjonction, et cela à partir d'un cahier des charges destiné aux cuisinistes et maître d'ouvrage, rédigé par la collectivité publique.		3-8 et 3-9			X		Les actions 3-8 et 3-9 ne vont pas jusqu'à l'édition de prescriptions pour la conception des cuisines des habitants.
On peut également imaginer que les permis de construire devraient prévoir la possibilité d'affecter quelques mètres carrés - non habitables, hors emprise au sol - destinés à abriter un "local de tri".						X	C'est le cas pour les ensembles immobiliers, les PC sont transmis pour avis à la DDMA
Le tri aux poubelles							
Malgré les efforts des communes à distribuer des prospectus, les poubelles publiques sont insuffisamment identifiées dans leur contenu. Plutôt que des autocollants rédactionnels, des pictogrammes (compréhensibles par tous les visiteurs étrangers) devraient être apposés sur les conteneurs.		3-8 et 3-9					Visuels des bacs sont mis à jour lors des changements de consignes
De même des caméras de surveillance devraient y être installées pour détecter les dépôts d'encombrants voire inciter la population à dénoncer les comportements illégaux lorsqu'ils surviennent (la nuit généralement ...)						X	Sort du champ de compétence de l'EPCI
Les enjeux financiers du tri - "nos poubelles valent de l'or"							
Trier rapporte à l'EPCI, 260€ par an et par habitant, pourquoi ne pas le dire aux contribuables ?						X	Les recettes issues du tri viennent en partie compenser les dépenses mais la balance reste déficitaire
Recyclage et économie circulaire							
En plus de la promotion du "développement du réemploi et de la réutilisation, création d'espaces réemploi par la réparation, le réemploi, la restructuration des déchetteries, la création d'un espace pédagogique sur le site de Grimaud", la collectivité devrait favoriser la création d'entreprises réparatrices d'électro ménagers, téléphones mobiles, ordinateurs et autres tablettes. Certaines existent déjà dans les Alpes Maritimes (Grasse). Cela passe par une aide au développement dans le cadre d'un budget affecté.		5-2			X		L'action porte sur l'organisation d'événements non sur le financement d'entreprises de réparation.
Développer le tri et la valorisation des déchets							

Une proposition dans le cadre de la gestion des déchets verts des particuliers.... J'habite personnellement à La Croix Valmer. Je connais la plateforme de compostage de La Môle pour l'avoir visitée récemment après m'être déjà fourni plusieurs fois ces années passées. Je sais que les particuliers peuvent y amener leur déchets verts mais pour cela il faut pouvoir disposer d'un attelage et d'une remorque.							
Ne pourrait-on envisager un prêt temporaire auprès des services techniques pour pouvoir effectuer ce transfert ?						X	
Ou encore un service de ramassage sur plusieurs lieux de rassemblement des déchets par exemple dans certains lotissements qui proposent ce service		2-1			X		
Ou encore de mettre à disposition une unité mobile de broyage sur rendez-vous auprès des services techniques avec ou sans présence d'agents ou de bénévoles (exemple les membres du CCFF en dehors des mois de juin septembre) pour broyer au plus proche des terrains privés.		2-2					C'est dans l'esprit de ce qui est proposé
Moins de transport, déchets utilisables sur place sous forme de paillage... Prestation pouvant donner lieu au paiement d'un forfait... Certes, on peut appeler des professionnels mais cela revient très cher. Du coup, je pense que de nombreux propriétaires ou copropriétés brûlent sur place.		2-2					L'aide à la location ou à la prestation est prévue dans le PLPDMA
Contributeur n°5							
Les Rencontres du Bio et des Alternatives qui auront lieu du 27 au 29 mars aux Blaquières à Grimaud sont, au niveau local, une occasion importante et festive de sensibiliser un large public par des ateliers et conférences...à la gestion des déchets. Nous sommes en phase de programmation et votre participation serait la bienvenue.		7					
Comme nous l'avons évoqué brièvement lors de notre entrevue, nous réfléchissons également à l'élaboration d'une offre de prestation dans le cadre de la généralisation du tri à la source des bio déchets prévue d'ici 2025. En effet à cette date tous les producteurs de déchets en France, chaque citoyen, devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés. Cette prestation consistera en la distribution en appartement de composteur de cuisine susceptible de recevoir tous les bio-déchets, la collecte et le transport chez les maraichers partenaires pour compostage. Ceci sera effectué en triporteurs électriques. Cette proposition portée par des associations existe déjà dans plus d'une centaine de villes en France. Nous souhaitons la travailler et vous la soumettre dans le cadre de votre programme local de prévention des déchets.		3-2 et 3-3	3-x		X		Offre de prestation de service complémentaire aux actions de la CCGST sur la gestion des fermentescibles
Nous sommes à votre écoute et dans l'attente de votre retour sur l'opportunité d'une telle prestation dans le golfe de Saint-Tropez . Nous faisons appel au soutien de la Communauté de Communes sur ce projet ainsi que pour le développement des marchés 0 déchet et du Repair café.		5-2 / 3-1 /3-2 / 3-3			X		Action pouvant être valorisée par la CCGST communication, convention de partenariat
Contributeur n°6							
1 - Déchets verts							
Pollution due au brûlage des déchets verts. Bien que gérée par arrêté préfectoral, l'autorisation de brûlage qui est attachée à l'obligation légale de débroussaillage, n'est plus acceptable. En effet, la pollution engendrée par la combustion des déchets verts, pourrait être supprimée grâce à leur collecte organisée, ce qui permettrait leur valorisation par compostage, d'où une production d'engrais et de méthane. La mise à disposition des particuliers, de broyeurs, dont les modalités restent à préciser, serait une mesure d'accompagnement à l'interdiction de brûler.		2-1/2-2				X	
Dans le plan il est évoqué deux idées majeures :							
La réduction des déchets apportés en déchèterie et à l'Ecopôle, d'où la limitation des flux de transports pour ces déchets.							
La valorisation in situ des végétaux, le développement de nouvelles pratiques de jardinage comme le paillage, on pourrait ajouter le compostage.							
Si la seconde recommandation ne peut qu'être soutenue, la première n'est pas en cohésion avec une réduction de la pollution par brûlage. Nous pourrions évoquer la décision dictée par le Préfet de la région Hauts-de-France, qui interdit formellement de brûler des déchets végétaux à l'air libre, tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles..., sur l'ensemble du territoire régional.						X	
Par ailleurs on pourrait se référer à la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, qui restreint considérablement les possibilités de brûlage.						X	
Tri et valorisation des biodéchets.							
Dans le plan il n'est pas évoqué le tri des biodéchets à la source , c'est-à-dire par les particuliers. Il s'agit pourtant d'un gisement important qui peut être avantageusement valorisé. D'ailleurs la Loi de transition énergétique, votée en 2015, prévoit qu'à l'horizon 2025, chaque citoyen devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément					X		Equipement en composteurs individuels et collectifs. Pas de collecte des biodéchets prévue pour les particuliers
Tarifcation incitative déchets							
La tarification incitative est ignorée dans le plan, c'est pourtant une mesure vertueuse qui consiste à faire payer en fonction de la quantité et du type de déchets que l'on produit. La conséquence d'une tarification incitative bien gérée, est un meilleur tri et une réduction de ses déchets. Cette mesure est inscrite dans la loi sur la transition énergétique votée en 2014, qui prévoit l'instauration de la tarification incitative à compter du 4 août 2019.					X	X	Le sujet du mode de financement du service n'a pas été abordé dans le plan car il dépasse le cadre de la prévention des déchets et a trait aux équilibres budgétaires de la CCGST. C'est un sujet trop complexe pour être intégré à un PLPDMA
Contributeur n°7							
Axe2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux; Développement du broyage partagé avec valorisation in situ							
Organiser au niveau des Communes un circuit de prêt ou de location temporaire ou d'acquisition à des prix bonifiés de broyeur à usage d'un jardin, voire de mise à disposition d'un personnel pour le faire fonctionner, de préférence à la mise à disposition de circuits de collecte.		2-2					Déjà intégré

Par ailleurs, nous souhaitons mettre l'accent sur d'autres problématiques remontées par nos adhérents :							
Plus de souplesse dans l'enlèvement des « monstres » et éviter ainsi les dépôts sauvages							X
Equiper les bacs de couvercle moins lourd à soulever et plus maniable. La conception actuelle pose des problèmes pour les personnes âgées ou handicapées.							X
Contributeur n°8							
Nous sommes confrontés lors de nos ramassage au manque de civisme vis à vis des mégots de cigarette. (1 mégot jeté = 500 L d'eau polluée). Afin de lutter efficacement contre ce problème nous vous proposons les idées suivantes =	4 et 7			7-3			
Les remarques concernent les mégots et déchets en mer, création de fiche action sur cette thématique							
1) sensibilisation =							
- Mise en place d'affiche ou de spot vidéo pédagogique sur la dangerosité des mégots.						X	A intégrer en sensibilisation
- Accentuez la mise en place de plaques sur les abords des grilles d'évacuation " Ne rien jeter, la mer commence Ici " (les plaques tiennent mieux dans le temps par rapports aux peintures mais le coût est évidemment plus élevé).						X	A intégrer en sensibilisation
2) Solution de récolte et de valorisation =							
- mise en place de plus de cendriers dans les villes (abords des parkings, bars et tabacs)						X	A intégrer en sensibilisation
- inciter les restaurants et plages à mettre des cendriers fermés sur les tables pour éviter que les mégots s'envolent avec le vent.						X	A intégrer en sensibilisation
- pourquoi ne pas réaliser des compartiments spécifiques pour le recyclage des mégots (l'entreprise Greenminded récolte et revalorise les mégots par la réalisation de matériaux isolants) pour rappel les mégots sont une forme de matière plastique.						X	A intégrer en sensibilisation
- Mettre à disposition dans les commerces des cendriers de poches (j'ai testé sur mon lieu de travail et ils partent très vite)						X	A intégrer en sensibilisation
- inciter les tabacs à proposer des cendriers de poches (offert) ou des " fond de paquets cendriers " très pratiques pour les fumeurs						X	A intégrer en sensibilisation
3) Répression							
Se rapprocher des mairies pour faire des campagnes de sensibilisation / répressions comme à Mandelieu La Napoule par exemple ; Des affiches avec des amendes " exacerbées " ont été un succès, les policiers municipaux verbalisent, la pollution diminue.						X	A intégrer en sensibilisation
B) Concernant Les autres types de déchets, le polystyrène est malheureusement le déchet récolté Numéro 1, sa fragmentation en microparticules est une catastrophe pour les écosystèmes marins ...						X	A intégrer en sensibilisation
Peut-être faudrait-il également réaliser des campagnes de sensibilisation et taxer davantage les pollueurs Je pense que c'est un moyen efficace, bien vu par la population et qui peut rapporter de l'argent aux communes ...						X	A intégrer en sensibilisation
Tolérance Zéro avec interdiction de jeter au sol sous peine de contravention						X	A intégrer en sensibilisation
Autres avis déposés sur le recueil physique présent à l'accueil de la CCGST, anonymes							
Communication : sensibilisation des commerçants pour pouvoir utiliser sacs et boîtes pour achat en vrac				7-2			Démarche type commerce engagé
Exemple : Strasbourg « Ici sacs à vrac et boîtes acceptées »							
Création : mettre à disposition un kit zéro déchet				7-2	X		A intégrer en Communication et sensibilisation
o Sac tissu							
o Filet							
o Boîte avec tare inscrite							
Exemplarité :							
o accompagner les mairies et les services de la CCGST à réduire les déchets !				4-2	X		Sensibilisation et Eco exemplarité
o installer des poubelles de villes avec plusieurs contenants : tri, déchets et cendriers !				4-2	X		Sensibilisation et Eco exemplarité

